

FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

E. ET P. SÉE
(LILLE)

Chauffages. Séchoirs.
Etuves.
Serres. Calorifères. Poêles.
Vapeur. Eau chaude.
Gaz, etc.
3.000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE

Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION
POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

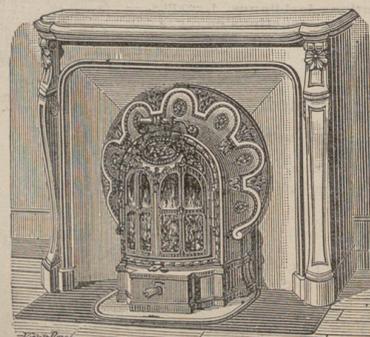
LAVABOS

LA SALAMANDRE

Cette cheminée élégante est supérieure à tous les autres appareils roulants à cause de son mode de réglage.

La clé sur le tuyau de fumée est supprimée, le réglage se fait par l'entrée d'air, de sorte que cet appareil est le plus hygiénique que l'on ait fait.

La ventouse est utilisée pour ventiler sans rien déranger aux dispositions existantes.



CHEMINÉE ROULANTE

A
FEU VISIBLE

Se charge
toutes les 24 heures

DEPENSE
80 centimes par jour

SE PLACE
DEVANT TOUTES CHEMINÉES

PRIX :
100 FRANCS

81, rue Richelieu
En face la Bourse

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. Etés. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

MOSAÏQUES

FACCHINA maître mosaïste breveté 2^e bis
Rue Legendre, PARIS Vⁿ précédent

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878

CARRELAGES CÉRAMIQUES
de BOULENGER AINÉ à AUNEUIL (Oise)
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol, — Paris.

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE

V. CLÉMENT

35, rue Saint-Marc, 35

PARIS

SPÉCIALITÉ
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &c.

POÊLES & CALORIFÈRES

A COMBUSTION LENTE
SYSTÈME MUSGRAVE
DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur



Pas de surchauffage. — Pas de danger

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.
Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.
Renseignements et Prix-Courants sur demande.
MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

G. BÉLIARD

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES
18, Rue Choron. — PARIS.

PETITS CHEMINS DE FER
FIXES OU PORTATIFS
PLAQUES TOURNANTES

TYPES SPÉCIAUX POUR
GRÈS, CÉRAMES, VERRES, DALLES, etc.
30 kil. de voie et 3400 wagonnets en service à PANAMA

CARREAUX EN FAÏENCE

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS

SEUL DÉPOT

DES
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEBEAU

LORDEREAU A^e

Rue Paradis, N^o 56, à Paris.

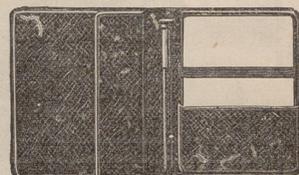
MAROQUINERIE CHAMOIN

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande

CROCHETS AUTOMATIQUES

pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES

Système breveté, s. g. d. g.
MÉDAILLÉ
DANS

toutes les Expositions :
OR, VERMEIL, ARGENT
BRONZE,
ADOPTÉ
par le
GÉNIE CIVIL
et le
GÉNIE MILITAIRE

CHEVREAU-LORRAIN & FILS

FABRICANTS, Rue de Lyon, 40, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

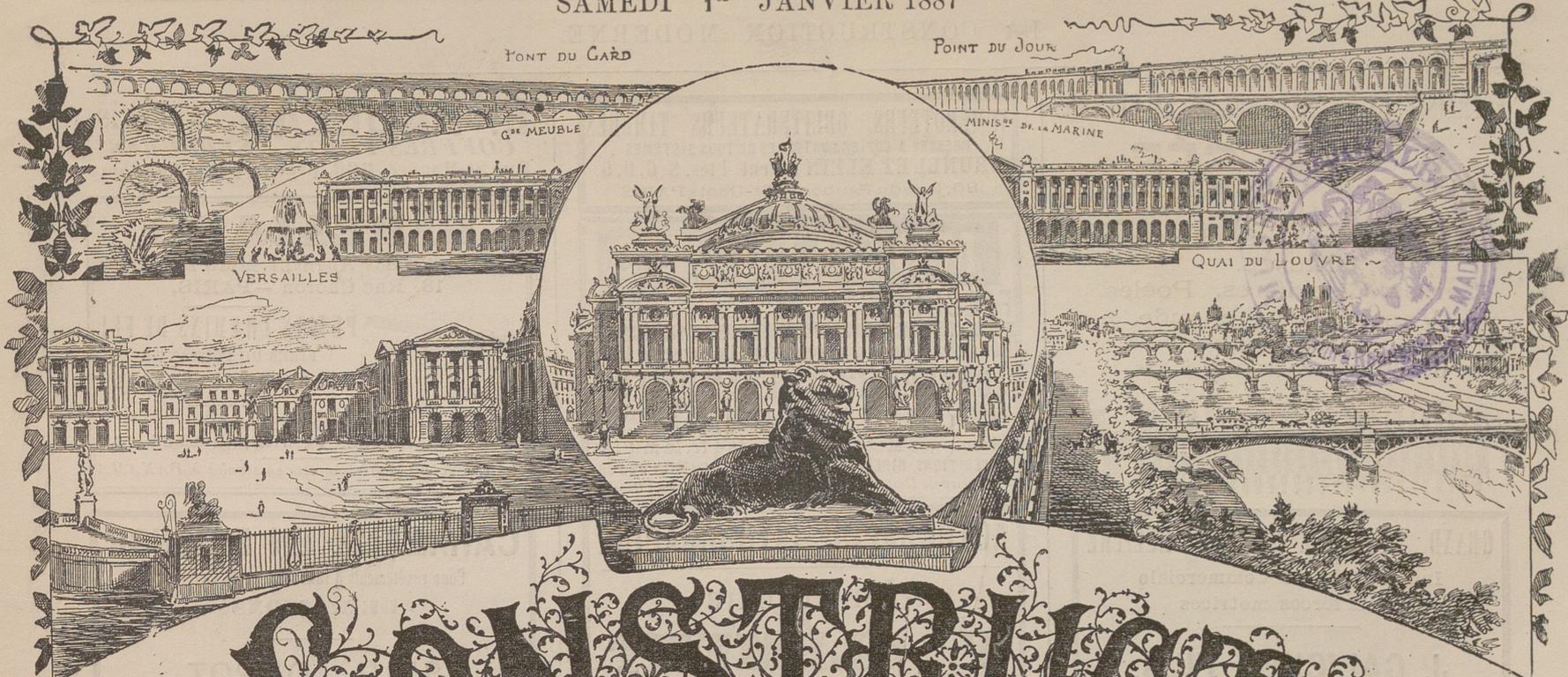
AC
De M
x-rite
BRIQUES & CARREAUX en LIÈGE
PROTECTION
NOUV
Adr. les de
MARQUISES, VER
CHENILS, GR
GRILLAG
Envo
E. BEUZEL

Colorchecker CLASSIC

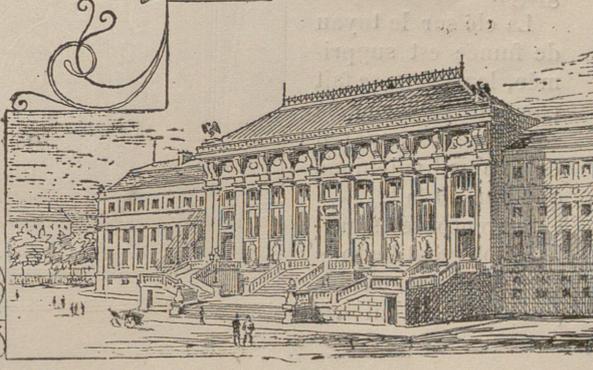
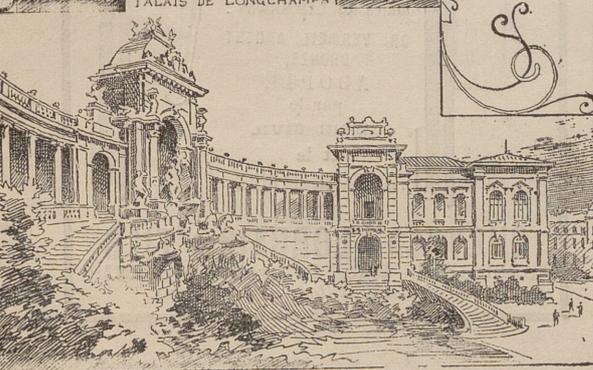
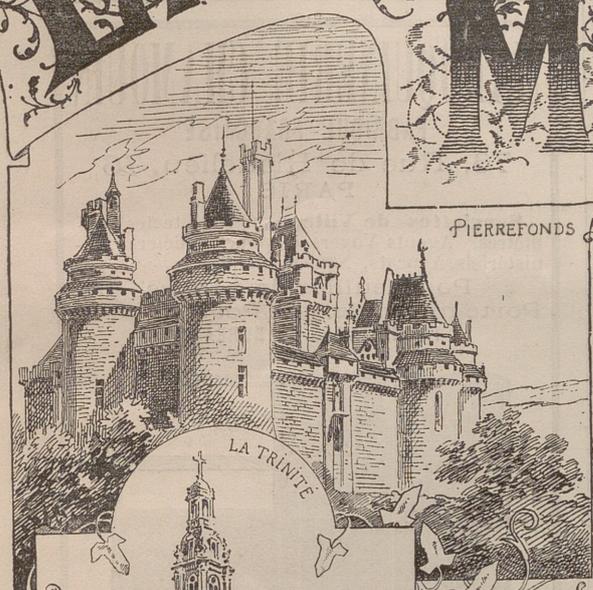
1°
plus
2°

(1)
(2)

48 fr. 45,



LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — La tour Eiffel. Ecole des Beaux-Arts. Concours de l'école de la rue des Martyrs. Le diplôme des architectes. Consultations juridiques — Consultations techniques. — Les constructions en fer. — Notes critiques d'un Parisien. — Banquet des entrepreneurs de travaux publics. — Correspondance. — Musées, concours, expositions. — Nécrologie. — Nouvelles. DESSINS. — La tour Eiffel, 19 croquis. — Concours de l'école de la rue des Martyrs, 3 croquis — Consultations juridiques, 1 croquis. — Consultations techniques, 1 croquis. — Constructions en fer, 3 croquis. — Correspondance, 1 croquis. PLANCHES HORS TEXTE. — Ecole communale, rue Madame, à Paris, planches 24 et 25.

Un numéro tous les Samedis.

Prix de chaque numéro : 75 centimes

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
Union postale : 35 fr

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris.
Administration : 8, place Boieldieu.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général, à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

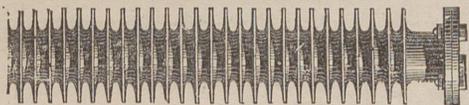
R. 5680



FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

E. ET P. SÉE
(LILLE)

Chauffages. Séchoirs.
Etuves.
Serres. Calorifères. Poêles.
Vapeur. Eau chaude.
Gaz, etc.
3,000 APPLICATIONS EN 5 ANS.



GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE

Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182
PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTÈMES
BRUNEL ET KLEIN invent. Btès. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

MOSAÏQUES

FACCHINA maître mosaïste breveté 2, bis
rue Legendre, PARIS Vⁿ précédent

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878

CARRELAGES CÉRAMIQUES

de **BOULENGER AÎNÉ** à AUNEUIL (Oise)
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol, — Paris.

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE

V. CLÉMENT

35, rue Saint-Marc, 35

PARIS

SPECIALITÉ

pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

POÊLES & CALORIFÈRES

A COMBUSTION LENTE

SYSTÈME MUSGRAVE

DE PARIS, LONDRES ET BELFAST

Pas de poussière. — Pas d'odeur



Pas de surchauffage. — Pas de danger

MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

Médaille d'argent, Amsterdam 1883
Médaille d'or, « Health Exhibition » London 1884
Médaille d'argent, Anvers 1885.
Renseignements et Prix-Courants sur demande.

MUSGRAVE ET C^o LIMITED
Rue de Rivoli, 240. — PARIS.

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

G. BÉLIARD

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES
18, Rue Choron. — PARIS.



PETITS CHEMINS DE FER

FIXES OU PORTATIFS

PLAQUES TOURNANTES

TYPES SPÉCIAUX POUR
GRÈS, CÉRAMES, VERRES, DALLES, etc.
30 kil. de voie et 3400 wagonnets en service à PANAMA

CARREAUX EN FAÏENCE

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur

DE MAISONS

SEUL DÉPOT

DES

MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEREAU

LORDEREAU A^e

Rue Paradis, N^o 56, à Paris.

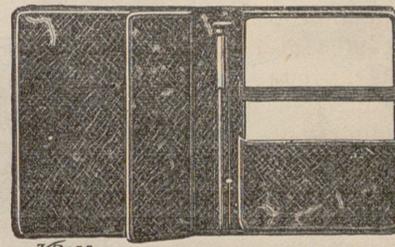
MAROQUINERIE CHAMOIN

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION

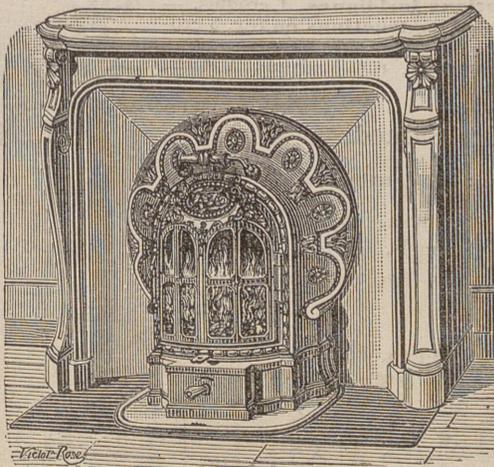
Ateliers pour les pièces de commande

LA SALAMANDRE

Cette cheminée élégante est supérieure à tous les autres appareils roulants à cause de son mode de réglage.

La clé sur le tuyau de fumée est supprimée, le réglage se fait par l'entrée d'air, de sorte que cet appareil est le plus hygiénique que l'on ait fait.

La ventouse est utilisée pour ventiler sans rien déranger aux dispositions existantes.



CHEMINÉE ROULANTE

A

FEU VISIBLE

Se charge

toutes les 24 heures

DEPENSE

30 centimes par jour

SE PLACE

DEVANT TOUTES CHEMINÉES

PRIX :

100 FRANCS

81, rue Richelieu

En face la Bourse)

CROCHETS AUTOMATIQUES

pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES

Système breveté, s. g. d. g.

MÉDAILLÉ
DANS

toutes les Expositions :

OR, VERMEIL, ARGENT

BRONZE,

ADOPTÉ

par le

GÉNIE CIVIL

et le

GÉNIE MILITAIRE

CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10. PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

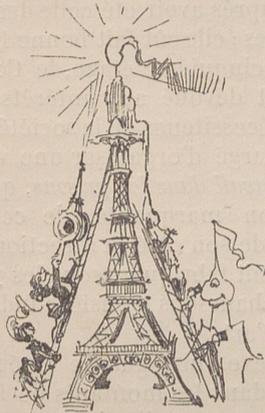
LA TOUR EIFFEL

COMPLAINTE

Air de la complainte de Saint-Roch.

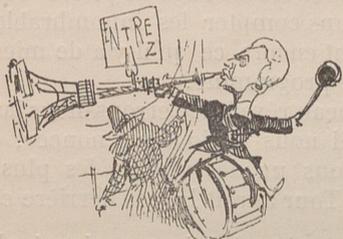
Accourez tous, le cœur plein d'espérance,
Accourez tous ; car on le bâtera,
Ce monument, l'orgueil de notre France,
Son avenir, sa gloire, et cœtera.

Comme en un rêve
Chacun s'élève
Et monte au ciel
Grâce à la tour Eiffel !



Ah ! c'est vraiment une chose étonnante,
Que cette tour construite tout en fer,
C'est que l'on veut qu'elle soit résonnante
Et qu'avec elle on fasse un bruit d'enfer.

Battre sans cesse
La grosse caisse,
C'est le moyen ;
Sans lui l'on ne fait rien.



Mais croyez bien qu'on a fait quelque chose
On en a fait le grand clou du succès.
C'est grâce à lui qu'en une apothéose
Doit rayonner le prestige français.

Oh ! clou céleste,
Je sais du reste,
En vérité,
Où je t'aurais planté.



Ce n'était pas l'Ecole militaire
Qui t'eût servi de jalon protecteur,
Mais c'eût été le grand trou qu'à la terre
Voudrait percer un très savant docteur.

Ta haute cime,
De cet abîme
Aurait été
Le bouchon ajusté.



Mais n'ayons pas de regrets, ça complique :
Car nous savons que le gouvernement
Doit tout prévoir, surtout en République,
Et qu'il ne peut agir que sagement.

Or le ministre
Nous administre
Son grand montant.
Il doit être épatant !



Oui, ça sera d'une beauté splendide,
Cet entonnoir planté sur son gros bout,
Et quand chacun verra la pyramide ;
Chacun dira : comme c'est plein de goût !

Car dans le monde
Pas un qui ponde
Un tel fouillis
De poutres en treillis.



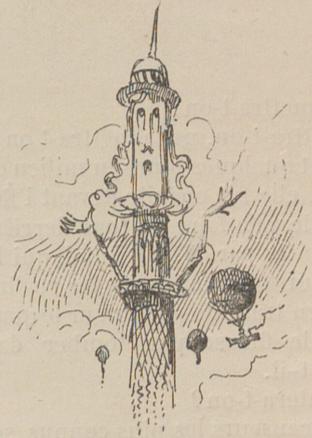
Mais comme on veut avant tout qu'il domine
Les monuments pour paraître élevé,
On détruira Notre-Dame à la mine,
On rasera Paris jusqu'au pavé.

Plus d'architraves,
Rien que des caves ;
Les Rambuteaux,
Même seront trop hauts !



Et cependant cette tour monte, monte
En nous criant : je veux monter eacor !
Je veux enter le fer avec la fonte.
Et Lockroy dit : c'est bien, *Excelsior !*

Ça grimpe en diable,
C'est incroyable,
Ça grimpe tant
Que c'en est embêtant !



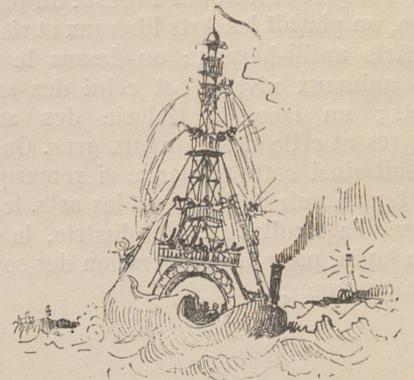
C'est le bon Dieu qui fait alors la lippe.
En voyant ça, dit-il, ils vont crever
Mon firmament avec leur grande équipe
Et tous les gens chez moi vont arriver.

Elle est trop forte !
Ferme la porte,
Saint Pierre, et dis
Qu'on clôt le Paradis.



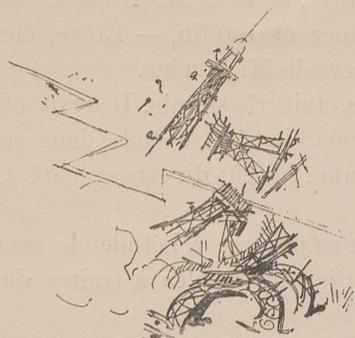
N'ayez pas peur, patron, répond saint Pierre,
Et n'usez pas pour ça votre crachoir,
Car les nigauds grim pant dans la volière
N'auront qu'un but : descendre du perchoir.

Car la machine
Que l'on s'échine
A faire en fer,
C'est pour le mal de mer.



— Non, non, tu sais, jadis qu'au séminaire
On m'a toujours dit : bon Dieu, sois prudent ;
Et je m'en vais leur flanquer mon tonnerre
Pour fiche en bas ce piton impudent !

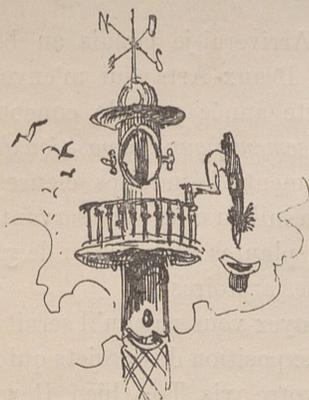
— Patron, morguieane,
C'est pas la peine,
Car les écrous
S'en chargeront pour vous.



— Allons c'est bien, repartit Dieu le Père ;
Mais pourquoi donc ont-ils fait leur projet ?
— C'est pour montrer que la France est prospère
Et qu'elle a trop d'argent pour son budget.
— Ah, sapperlotte,
Elle est trop forte ;
En cet instant
Je n'en puis dire autant.



— Ce n'est pas tout, lorsqu'un jour la camarade
Fera de l'œil à quelque beau gaillard,
Il n'aura qu'à franchir la balustrade
Pour proprement dévisser son billard.
— Bon ! au suicide
Qui se décide
Va chez Satan,
Ça me vide d'autant.



C'est tout bénéf, ainsi je me propose,
Reconnaissant, de recevoir chez moi
Les deux déments inventeurs de la chose,
Monsieur Eiffel avec monsieur Lockroy.
D'ailleurs mon Verbe,
Dans un proverbe,
Dit : c'est pour eux
Le royaume des cieus.



Et puis encor, je veux qu'on canonise
Sans plus tarder ces braves détraqués :
Que saint Eiffel patronne l'entreprise,
Que saint Lockroy patronne des toqués.
Je crois, saint Pierre,
Qu'en leur carrière,
Ces saints nouveaux
Auront quelques travaux.



Et c'est ainsi que Lockroy se faufile
Avec Eiffel parmi les bienheureux.
Puis Dieu joignit à ces deux chefs de file
Les ingénieurs ayant voté pour eux.
Et les formules,
Filles des mules,
Dès ce moment
Règnent au firmament.



Vous voyez bien que l'on a l'espérance,
Ayant aux cieus ces fabricants de clous,
Que désormais Dieu protège la France,
Comme on l'inscrit sur les pièces cent sous.
Et sans nul doute,
Sans qu'il en coûte,
Là-haut Lockroy
Priera Dieu pour le Roy.



Accourez donc le cœur plein d'allégresse :
Il est rasé le mont Himalaya ;
Et vous pouvez chanter avec ivresse :
Alleluia, goddam Alleluia !
Car en ce rêve
Chacun s'élève
Et monte au ciel
Grâce à la tour Eiffel.

Charles GARNIER.



ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2^{me} classe. — Diplôme. — Concours Achille Leclère.
Concours Godebœuf.

Tandis que l'École est cette semaine officiellement en vacances, votre serviteur, qui a pris à tâche de vous tenir au courant des concours qui y ont lieu, ne sait plus où donner de la tête, tant grossit chaque jour l'avalanche de ces concours qui menacent de l'écraser. Il est vrai qu'on n'entreprendrait jamais rien si l'on pouvait entrevoir au loin les obstacles qui encombrant la route sur laquelle on s'avance d'abord avec tant de témérité.

Ce qu'il faut avant tout, c'est cacher au lecteur ces défaillances passagères.

Va donc, machine à renseignements, n'use pas tes rouages en pure perte !

Qu'importe le mécanicien, ce n'est pas lui qu'on vient voir. Aux machines ! Aux machines !

La mienne (de machine) doit vous parler d'abord, pour suivre l'ordre chronologique, des concours de 2^{me} classe.

Le sujet du concours de composition était *un petit hospice*, c'est-à-dire un petit édifice destiné à offrir des retraites aux vieillards ou aux infirmes indigents. Celui à projeter ne devait recevoir que vingt-quatre personnes, douze de chaque sexe. Ce programme spécifiait exactement les pièces à placer au rez-de-chaussée et celles à reléguer au-dessus, dans un ou deux étages. Ces pièces comprenaient toutes celles nécessaires au bon fonctionnement d'un tel établissement, c'est-à-dire, au rez-de-chaussée : cuisine,

pharmacie, réfectoire, salle de réunion, bureau pour l'économe, parloir, salle de bains, etc. — Dans les étages supérieurs : dortoirs, chapelle, loge-promenoir, infirmerie, logements particuliers, lingerie, petites chambres pour gens de service, etc.

Cet hospice était situé entre cour et jardin. Dans le jardin était un promenoir couvert. Dans la cour d'entrée se trouvaient un logement de concierge et quelques petites dépendances.

Le terrain, isolé de toutes parts, n'excédait pas 80 mètres dans sa plus grande dimension.

La lecture de ce programme m'a rappelé aussitôt le charmant hospice Saint-Michel, situé à Saint-Mandé (Seine) et fondé, en 1827, pour douze vieillards, par feu Boulard, négociant. M. Destailleur en fut l'architecte et son plan est un petit chef-d'œuvre. Il comprend deux ailes qui se détachent en avant et vont rejoindre le bâtiment du fond dont le milieu est occupé par la chapelle. Les portiques qui courent tout autour sont d'une extrême élégance et les jardins qui les entourent avec leurs parterres de fleurs font de ce lieu de retraite un petit paradis aux portes de Paris, que vient malheureusement troubler depuis plusieurs années l'affreuse trompette des tramways. L'industrie moderne n'épargne même plus les vieillards.

J'ai été surpris de voir que parmi tant de concurrents (ils étaient 101), si peu aient songé à s'inspirer de cette œuvre devenue classique.

Des 1^{res} mentions ont été accordées à MM. Guesnier et Hugnet, tous deux élèves de M. Blondel. On a de plus distribué 45 secondes mentions.

Le jury est pourtant généreux aux approches du jour de l'an. Est-ce que le concours n'aurait pas été très brillant? Je le crains.

Pour les éléments analytiques, le sujet proposé était *une étude comparative de l'ordre ionique grec et de l'ordre ionique romain*. Cette étude s'appliquait au portique d'entrée d'un théâtre moderne dont la largeur n'excédait pas 40 mètres.

94 projets étaient exposés, 67 ont eu leur mention.

Venaient ensuite, accrochées sur une triple file, 148 esquisses montant les unes sur les autres. Elles figuraient *un petit observatoire* élevé à 20 mètres au-dessus du sol et entouré d'un balcon en encorbellement. On y accédait par un escalier éclairé au moyen de fenêtres à balconnets correspondant aux divers paliers de repos. Un vestibule se trouvait en saillie sur le corps du bâtiment contenant l'escalier. Vingt-trois de ces esquisses ont obtenu une seconde mention.

Le jury, après le jugement de ces concours, a encore dû examiner des dessins d'ornements. Il a accordé une mention à ceux de MM. Garnier, — Berteau, — Civearlen, — Lepine, — Dupard... Ouf!

— Au diplôme maintenant! Ne craignez rien. Je n'ai chauffé pour aujourd'hui que la machine à renseignements. Vous vous étiez dit sans doute que l'« Ancien élève » se devait, pour l'honneur de sa caste, de répondre aux critiques de M. Ruprich Robert. Sans doute, mais l'« Ancien élève » ne peut tout faire. Vous ne voulez pas l'aider, et puis, chaque chose en son temps. Je vous l'ai dit; la manivelle à critiques est détraquée. Accordez-lui quelques semaines de crédit pour qu'il la fasse réparer.

Le diplôme d'architecte a été concédé le lundi 20 décembre (comme je suis en retard!) à M. Devienne, élève de MM. Coquart, Simonet et Gerhardt, — Leidenfrost, élève de MM. Guepin et Questel, — Krafft, élève de M. Pascal, — Roy Lucien, élève de M. Vaudremer, — Bonnier, élève de MM. Moyaux et André, — Lafolloye, élève de M. Coquart, — Conty, élève de MM. Vaudremer et Raulin, — Hauducœur, élève de MM. Moyaux et André, — Mauerhofer, élève de M. André, — Brémond, élève

de M. Ginain, — Majou Gustave, élève de M. Guadet, — Hardion, élève de MM. Vaudremer et Raulin, — Étève, élève de M. Douillard, — Barbary, élève de M. Guadet.

Le programme du concours était très simple. Il avait été élaboré par M. André. Mais il demandait à être étudié dans ses plus petits détails et développé comme s'il eût dû être exécuté. C'était *une maison de campagne*.

On ne dira plus que l'École ne propose à l'étude de ses élèves que des sujets qu'ils ne seront jamais appelés à traiter dans la pratique de leur art.

Cette maison et ses dépendances devaient être disposées sur un terrain de 5,000 mètres, situé dans la grande banlieue de Paris.

La maison se composant, au rez-de-chaussée, d'une entrée donnant accès à l'escalier desservant les étages supérieurs et inférieurs, d'une grande salle à manger, d'une salle de billard, d'un petit salon, bibliothèque, office et W. C. — Au premier étage, d'une grande chambre à coucher à deux lits avec cabinet de toilette y attenant, de deux ou trois chambres plus modestes, W. C. — Au deuxième étage, d'une lingerie, dépôts, trois ou quatre petites pièces pour domestiques, W. C. — Au sous-sol, d'une grande cuisine, une pièce pour les provisions, caves et bûchers.

Le jardin devait être disposé tant pour la culture des fleurs que pour celle des fruits, et pourvu d'un réservoir donnant de l'eau, non seulement au jardin, mais encore à la cuisine. Il devait contenir en outre une petite orangerie ou serre tempérée.

Le terrain était, sur trois de ses faces, mitoyen à des propriétés.

Et allez donc escamoter des fautes de construction sous une habile indication, avec des plans dessinés et cotés à l'échelle de 0.02 c. par mètre, avec des façades et des coupes dressées au double. Vous trouvez que ce n'est pas suffisant? — Et ces détails à côté, ces détails usels de menuiserie, serrurerie, plomberie présentés au quart de l'exécution? — C'est l'exécution véritable que vous voudriez voir? Êtes-vous disposé à en faire les frais? — Mes nouveaux confrères, je m'en porte garant, ne vous refuseront pas cette satisfaction.

Mais ce n'est pas tout. Arriverai-je jamais au bout? Voici maintenant l'Académie des Beaux-Arts qui m'envoie le programme qu'elle propose cette année pour le concours Achille Leclère. Il s'agit d'*un établissement pour l'exposition des produits horticoles*, devant servir également à l'étude des sciences agricoles, établissement à construire au milieu d'un parc servant lui-même de lieu d'exposition pour les plantes robustes ou de grandes dimensions et pour les machines aratoires.

Il y en a très long. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'attendre, pour en parler, l'exposition des projets qui n'aura lieu qu'au mois de mars? C'est votre avis. Très bien. Revenons donc à l'École.

Nous y avons vu, cette semaine, les dessins du concours Godebœuf auquel ont pris part 69 élèves de 1^{re} classe.

M. Coquart, l'auteur du programme, a dû bien souvent, en traversant la cour du Carrousel, avoir ses nerfs d'artiste agacés par les grands poteaux en fer qui déversent de leur sommet la lumière aux alentours, mais il a dû se dire en même temps qu'il pouvait y avoir là un sujet décoratif et il a proposé aux élèves, comme sujet du concours, *un lampadaire électrique* en fer avec ou sans revêtement en métal. Ce lampadaire posséderait huit foyers lumineux situés à une hauteur de 35 mètres.

Le soubassement serait en pierre avec statues symboliques, ornements en métal, etc. On l'élèverait sur l'emplacement des Tuileries. A samedi, les développements.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

CONCOURS
DE L'ÉCOLE DE LA RUE DES MARTYRS
A PROPOS DU JUGEMENT.

Je ne voudrais pas, au sujet de ce concours, trop chagriner les membres du jury dont je connais la compétence et parmi lesquels je compte de bons amis; mais, en vérité, je ne saurais cacher la surprise que m'a causée le jugement, surprise que bien d'autres ont d'ailleurs éprouvée également. En tout cas si je proteste, c'est sans arrière-pensée et dans le seul but d'attirer l'attention des administrations, des concurrents et des jurés en général.

Dans cette circonstance, comme cela se passe du reste trop souvent, le jury semble avoir fait bon marché des conditions que doit réunir une œuvre réalisable, et n'a pas, dans une mesure suffisante, tenu compte des exigences cependant bien définies du programme.

Il s'est laissé séduire, comme disait dans la salle d'exposition un de nos confrères, et lorsqu'un jury est séduit par une disposition ingénieuse en apparence et tant soit peu brillante, son jugement est bientôt rendu sans préoccupation du programme que d'ailleurs en général les jurés ne connaissent que très imparfaitement, malgré le caractère de contrat que cette pièce établit entre les administrations et les concurrents.

En présence de cette façon de procéder qui se perpétue d'autant plus que les jurés sont à peu de chose près toujours les mêmes, on s'est déjà souvent demandé s'il ne serait pas préférable de s'en rapporter au talent et à l'expérience des concurrents pour déterminer eux-mêmes les conditions à remplir et trouver les solutions; assurément lorsqu'il s'agit de monuments commémoratifs, de fontaines publiques et autres édifices analogues, c'est-à-dire d'œuvres d'imagination, il y a avantage à laisser toute liberté aux artistes; mais pour des créations présentant un caractère d'utilité, l'intervention des hommes compétents et des administrateurs semble réellement utile et même indispensable, et dès lors il faut tenir compte des conditions qu'ils ont posées et qui généralement sont conformes aux besoins; quoi qu'il en soit dans le cas présent, le programme était tellement net qu'il désignait le nombre des pièces indispensables et jusqu'à la surface des moindres locaux; il exigeait, avec raison du reste, étant donné le nombre des élèves à caser dans l'école supérieure, une surface minima de 1925 mètres, et cependant le plan primé de M. Cassien-Bernard ne présente qu'une superficie utilisable de 1630 mètres, soit une différence en moins de 300 mètres; en outre l'auteur de ce projet a oublié une des deux salles de dessin demandées et ne donne à ce service important qu'une surface de 90 mètres quand on en exigeait au moins 200. — Où trouvera-t-on dès lors tout ce qui manque dans ce plan qui eût été améliorable si la largeur du terrain eût été moitié plus grande, mais qui ne se prête à aucune modification possible dans le cas présent?

Si encore les dispositions de ce projet étaient bonnes, on pourrait admettre peut-être que la ville se décidera à l'adopter, au risque d'y loger moins d'élèves; mais tel n'est pas le cas, car à part le parti de la grande cour qui en lui-même est excellent, le plan des bâtiments présente des défauts qu'il est impossible d'accepter pour l'exécution. Tout d'abord il saute aux yeux que le service scolaire est coupé en deux, que la surveillance est par suite très difficile et que l'escalier vers la rue, qui rend en apparence cette solution acceptable, a le très gros défaut d'être commun aux services des élèves et aux appartements des deux



Projet de M. Cassien-Bernard.

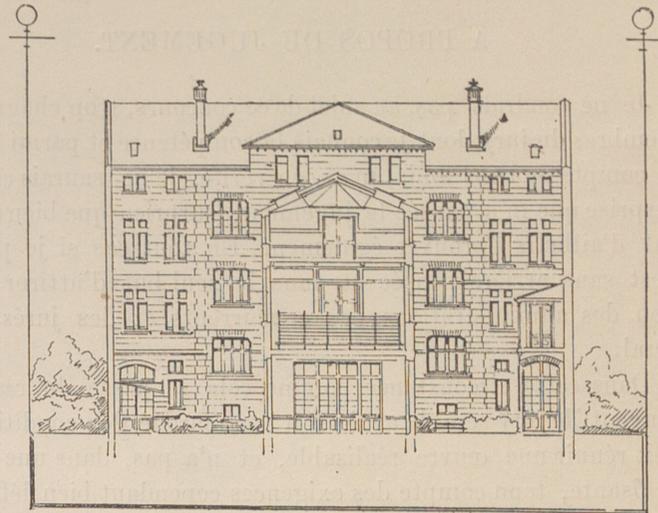
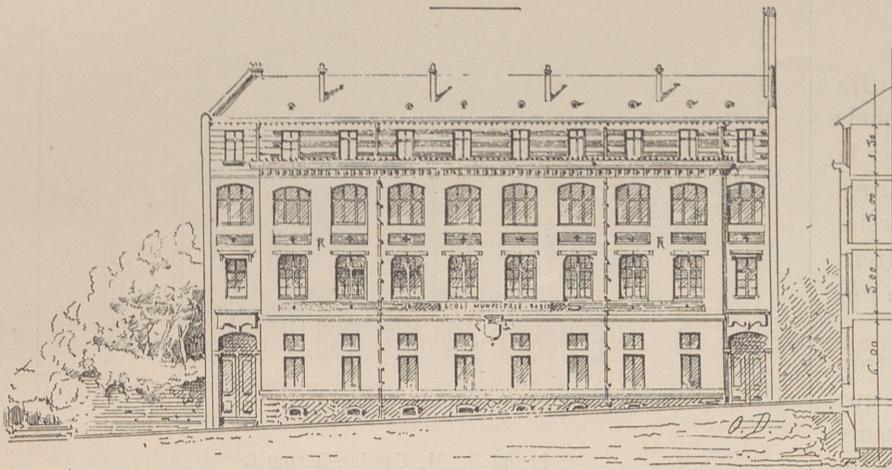
directrices et des surveillantes. D'autre part, on ne pourra se décider à accepter ces deux cours intérieures hautes et étroites qui renferment un nombre considérable de cabinets d'aisance, des fosses ainsi que le service de la cuisine avec les odeurs inévitables de sa laverie. Enfin que fera-t-on des deux escaliers donnant dans le préau dont l'un est absolument inutile et qui tous deux sont très mal placés pour le bon ordre et la surveillance des élèves pendant les récréations? — Comment enfin améliorera-t-on les appartements des fonctionnaires qui sont absolument insuffisants et sont absolument défectueux comme distribution?

Assurément, M. Cassien-Bernard a du talent, mais il a sacrifié complètement le programme et le jury l'a suivi, oubliant qu'il ne s'agit pas, dans un concours, de récompenser le plus habile mais uniquement de trouver une solution. En cela il a suivi la routine dont il serait temps, semble-t-il, de sortir, ce qui serait facile si les jurés prenaient la peine, en se scindant en sous-commissions, de rechercher d'abord les projets qui sont dans le programme et d'éliminer ceux qui n'y répondent pas. Si un tel travail avait été sérieusement fait, il n'est pas douteux que M. Genuys, dont le plan a certains défauts, mais qui est perfectible, eût passé en première ligne; d'autres derrière lui et qui ont été laissés de côté eussent également forcé l'attention du jury, d'autant que certains d'entre eux peuvent servir à améliorer la solution de M. Genuys.

Mais, dira-t-on, la disposition adoptée par M. Genuys ne donne pas les mêmes garanties au point de vue de l'aération et de la ventilation, c'est-à-dire de l'hygiène des bâtiments; à cela on peut répondre hardiment que le plan de M. Cassien-Bernard, vu l'exiguïté du terrain, ne donne sous ce rapport satisfaction qu'en apparence, et d'autre part il ne faut pas oublier que la surveillance et la facilité des mouvements des élèves, pour se transporter d'un local dans l'autre, sont aussi des conditions de premier ordre qui doivent être satisfaites; le difficile c'est de trouver le juste milieu, et j'estime qu'il n'a pas été tenu compte des efforts faits, avec conscience et sagesse, par bien des concurrents pour y arriver.

Lorsqu'on aura pris l'habitude de pratiquer, de part et d'autre, le respect absolu des programmes, les solutions seront aussi satisfaisantes au point de vue artistique et infiniment préférables en ce qui concerne l'installation des services; il n'est pas possible d'admettre que l'art moderne ne puisse allier les exigences pratiques avec les dispositions architectoniques quand il semble, au contraire, que ce soit aujourd'hui plus que jamais dans la sincérité qu'il trouvera un élément de réussite; en tout cas ce n'est pas en habituant les architectes aux solutions vagues qu'on les amènera

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE DE JEUNES FILLES
ÉCOLE MATERNELLE.
RUE DES MARTYRS 63



Projet de M. Cassien-Bernard.

au but qu'ils doivent atteindre pour faire face aux exigences contemporaines.

Depuis longtemps on déplore le mode d'éducation adopté par l'École des Beaux-Arts qui, sous prétexte de stimuler l'imagination des élèves, les laisse étrangers aux difficultés réelles des études pratiques, et ce qui se passe dans les concours ne donne malheureusement que trop raison à ces critiques, car chaque concours prouve que cette indifférence pour les besoins exprimés dans les programmes est partagée aussi bien par les concurrents anciens élèves que par leurs professeurs fonctionnant comme jurés. — Ne soyons plus étonnés dès lors si nos édifices dont les plans ont été préparés d'une façon si fantaisiste ne rendent pas les services que le public en attend, et si d'autre part ils n'ont pas le caractère moderne et saisissant que la réalisation franche des programmes bien entendus contribuerait tant à leur donner.

A. DE BAUDOT.

LE DIPLOME DES ARCHITECTES

Nous recevons la communication suivante :

Nous ne ferons qu'une question à M. Ruprich Robert à propos de son récent article sur le diplôme des architectes :

Si M. Ruprich Robert conteste à un jury d'hommes de valeur le pouvoir d'accorder à des artistes les marques distinctives du talent et qu'il pense que la *notoriété publique* seule en ait le droit, pourquoi n'a-t-il pas refusé les médailles et distinctions honorifiques qui lui ont été décernées directement, soit par des jurys, soit par le gouvernement, aux salons ou aux diverses expositions?

N'était-il pas plus logique d'attendre que l'opinion publique se soit prononcée en sa faveur?

Mais « *Ars longa, vita brevis* », et M. Ruprich Robert a probablement pensé que l'opinion serait trop longue à se former.... Nous aussi.

UN GROUPE D'ARCHITECTES DIPLOMÉS.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Fosses à fumier. — Dommage. — Recours.

J'ai fait des recherches, peut-être un peu sommaires il est vrai,

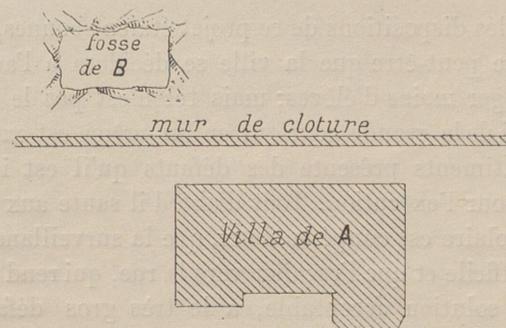
pour savoir quelle est la réglementation ou la jurisprudence ayant trait aux fosses à fumier ou dépôt d'immondices, et je n'ai rien trouvé ; étant très pressé de fixer mon client, j'ai recours à votre obligeance et à vos lumières pour connaître exactement les droits respectifs de mon client et de son voisin.

Mon client, que nous appellerons A, possède et habite une villa qui se trouve placée à la distance légale de la propriété d'un voisin que nous appellerons B ; celui-ci a fait creuser simplement dans la terre un trou ayant environ 4 mètres de longueur sur 2^m50 de largeur, à 3^m50 environ du mur de clôture mitoyen ; dans lequel trou on jette toutes les ordures et débris de cuisine provenant de la villa qu'il habite.

Dans ce cloaque tombe l'eau de la pluie et même quelque peu de l'eau du jardin de B, de sorte que les ordures entrent rapidement en décomposition et produisent des odeurs absolument désagréables pour A, ordures que le docteur de A a désignées comme malsaines et pouvant nuire à la santé, dans un certificat que mon client a demandé. Ce dernier craint avec juste raison que, dans un temps peut-être très rapproché, les infiltrations provenant de ce trou ne corrompent les eaux d'un puits qu'il y a à peu de distance, ce qui lui serait très préjudiciable.

Désirant faire cesser cette situation qui est surtout intolérable dans les grandes chaleurs, je vous prie de vouloir bien me donner les renseignements nécessaires à ce sujet.

Réponse. — Le Code civil ne prescrit contre les fosses à fumier que lorsque ces fosses sont contiguës aux murs mitoyens : dans ce cas, l'article 674 oblige à laisser entre le mur et la fosse la distance prescrite par les règlements et usages particuliers sur ces objets ou à faire les ouvrages prescrits par ces mêmes règlements et usages pour éviter de nuire au voisin.



Dans l'espèce, ce n'est donc pas en vertu de l'article 674 du Code civil que notre correspondant peut agir contre le voisin ; mais en vertu de l'article 1382 du même Code, lequel spécifie que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à la réparer.

Si donc le trou à fumier en question cause un dommage à notre correspondant, celui-ci peut assigner devant le tribunal civil à l'effet qu'une expertise soit ordonnée pour constater le dommage et pour décider des mesures à prendre pour que ce dommage soit supprimé ; la question du puits pourra être soulevée à l'expertise, mais si le dommage est hypothétique l'argument n'aura qu'une valeur très relative.

Parquet sapin. — Usure rapide. — Responsabilité.

Une église a été construite dans notre département, la prise de possession a eu lieu le 12 octobre 1880 et la réception définitive, faite le 16 octobre 1883, n'a donné lieu à aucune observation. La dépense totale s'est élevée à 65,000 francs, chiffres ronds.

Le plancher est en lames de sapin posées sur lambourdes également en sapin placées sur un sol graveleux élevé de 0.50 au-dessus du niveau extérieur.

Depuis la réception, ce plancher qui figure au décompte pour une somme de 1,600 francs est en partie détruit par les champignons.

Dans cet état de choses la commune a intenté une action contre l'architecte et contre l'entrepreneur pour qu'ils aient à supporter solidairement les dommages survenus à ce plancher.

Nommé expert dans cette affaire, je viens vous demander si ce n'est point une question d'entretien qui alors serait à la charge de la commune.

Si, au contraire, ce plancher était considéré comme gros œuvre, il faudrait fixer l'indemnité qui serait à la charge de l'entrepreneur ; dans ce dernier cas, c'est l'expertise qui indiquera la part de responsabilité de chacun d'eux.

Réponse. — Le cas est semblable à celui que nous avons examiné dans le numéro 40, deuxième année de la *Construction moderne*. Il ne s'agit pas de la responsabilité prévue par l'article 1782 du Code civil, pas plus que de celle prévue par l'article 1382 du Code civil.

La pose d'un parquet en sapin sur terre-plein ne constitue pas un vice, surtout lorsqu'il s'agit d'une pose sur sol graveleux et que le parquet se trouve en contre-haut de 0.40 du sol extérieur ; mais ce qui n'est pas absolument régulier, c'est d'entretenir une église avec un tel soin qu'il y pousse des champignons ; à ce compte le meilleur parquet en chêne ne résisterait pas longtemps. Lorsqu'une administration municipale montre dans l'entretien des édifices communaux pareille incurie, elle devrait observer un silence prudent ; en actionnant les constructeurs, elle montre tout simplement qu'elle n'a pas plus le sentiment de l'équité que celui du devoir.

Expertise. — Honoraires. — Recours.

Par arrêté du Conseil de préfecture, j'ai fait, comme expert, la révision du règlement contesté d'un mémoire, ayant pour objet trois travaux communaux ; j'avais aussi pour mission d'estimer la valeur des ouvrages à faire, le cas échéant, pour que les travaux fussent recevables.

Quand mon rapport fut déposé, le Conseil de préfecture rendit sa décision et mit à la charge de la commune une petite part de mes honoraires et déboursés et une grosse part à la charge de l'entrepreneur.

Lorsque la commune me fit connaître cette décision, l'entrepreneur était ruiné. Je reçus la somme due par la commune, mais je ne pus rien obtenir de l'entrepreneur ; si je faisais des frais, ils retomberaient à ma charge.

La commune avait intérêt à ce que l'expertise eût lieu et cette expertise lui a donné en grande partie raison.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si je puis, légalement, contraindre la commune à payer, ce que l'entrepreneur est dans l'impossibilité de faire ; ce dernier était demandeur, je n'avais pas pris le soin de faire consigner.

Inutile de dire que je n'avais nullement recherché cette mission.

Veillez joindre à votre avis la réponse à la question suivante :

Dans le cas où le tribunal civil aurait ordonné une expertise et où les suites eussent été les mêmes, l'expert pourrait-il s'adresser au propriétaire pour être payé de la part d'honoraires mis à la charge de l'entrepreneur ruiné ?

Réponse. — Le Conseil d'État a décidé le trois mars 1882 (Duvert et autres c. Cherel et autres) que les frais d'honoraires et autres faits, dans une expertise ordonnée par le Conseil d'État entre toutes les parties en cause et dans leur intérêt commun, doivent être supportés solidairement. Dans l'espèce qui nous est soumise, l'expertise a été ordonnée dans un intérêt commun puisqu'il s'agissait d'un règlement de compte dans lequel chacune des parties avait des prétentions erronées.

En droit administratif, les frais et honoraires d'expert doivent être calculés d'après le nombre de vacations, d'après les déboursés et la distance parcourue, mais ne sauraient être évalués comme les honoraires d'architectes à huit pour cent du montant du décompte à régler (Cons. d'État, 21 mars 1823, Jeautien).

L'appel de l'expert en matière d'honoraires d'expertise doit être porté devant le Conseil de préfecture comme tierce opposition, ensuite devant le Conseil d'État : il est de doctrine, en effet, que tout arrêté du Conseil de préfecture peut faire l'objet d'un recours de la part d'un tiers à qui l'arrêté préjudicie (Cons. d'État, 10 fév. 1882, Ministre des travaux publics c. Léger).

Dans un projet de loi adopté par le Conseil d'État sur la procédure à suivre devant les conseil de préfecture et déposé au Sénat dans sa séance du 10 juin 1870 il est dit :

Art. 23.... Que les experts ou les parties peuvent dans le délai de trois jours, à partir de la notification qui leur est faite dudit arrêté, contester la liquidation devant le tribunal de préfecture.

En matière civile, les frais et vacations des experts sont taxés par le président du tribunal au bas de la minute du rapport, suivant le tarif ; l'expert peut, pour obtenir le paiement de ces frais, se faire délivrer un exécutoire contre la partie qui a requis l'expertise, ou qui l'a poursuivie si elle a été ordonnée d'office (art. 319 C. de procéd. civ.).

Les experts n'ont pas, dans tous les cas, une action contre les parties.

Si l'expertise a été requise par plusieurs parties ou a eu lieu de leur consentement mutuel, il y a action solidaire entre elles (Rejet, civ., 11 août 1813; Montpellier, 30 janvier 1840. D. 40.2, 134 ; Dijon, 11 décembre 1847. D. 49. 2.25 ; Grenoble, 13 décembre 1848. D. 50.2.19).

Quant à la partie qui n'a pas requis l'expertise et ne l'a pas

Encastrement. — Les dispositions prises doivent réaliser l'encastrement à chaque extrémité ; c'est aux encastremets et au milieu de la portée que la poutre fatiguera toujours le plus ; le maximum du milieu doit être moindre que les maxima des extrémités puisqu'on y a réduit la hauteur de 0^m35 à 0^m25. Nous aurons à vérifier que cette prévision est exacte.

Pour connaître le moment de flexion dû à l'encastrement, en ce qui concerne la charge uniforme, on n'a qu'à multiplier la charge totale, ou 1560^k, par le $\frac{1}{12}$ de la portée ou de 8^m65, ce qui donne :

$$\mu_0 = \frac{1560 \times 8.65}{12} = 1120.$$

En outre, chaque poids isolé, appliqué au tiers de la portée, donne d'un côté un moment qui est les 0.145 du produit obtenu en multipliant le poids par la portée, de l'autre un moment égal aux 0.066 de ce même produit :

$$0.145 \times 520 \times 8.65 = 652, \quad 0.066 \times 520 \times 8.65 = 271$$

Le moment total est, pour un des encastremets :

$$1120 + 652 + 271 = 2043.$$

Épure pour la représentation des moments. — Si la pièce était seulement posée sur ses appuis A et B, nous figurerions les moments comme d'habitude. Nous porterions sur une verticale les poids successifs qui chargent la poutre, à une échelle de 0^m02 pour 1000^k par exemple ; sur le milieu nous élèverions une horizontale de longueur arbitraire, figurant 2500^k par exemple, à l'échelle adoptée. Nous joindrions O aux points de division. Les parallèles à ces obliques menées jusqu'à la rencontre de chaque poids correspondant donneraient le polygone dont les ordonnées verticales, comprises entre ce polygone et la corde A B, figureraient les moments de chaque point. P.

(à suivre.)

LES CONSTRUCTIONS EN FER

(Voyez pages 118 et 129.)

A la hauteur de chacun des trois planchers, et entre les poteaux de façade et celui du milieu, des entrails formés de deux fers à U accouplés viennent s'assembler avec boulons sur les goussets des poteaux et reposent en même temps sur les tasseaux de réglage, ces entrails portent dans la longueur des trous d'assemblage pour les solives des planchers.

Pour le comble, deux arbalétriers composés également chacun de deux fers à U accouplés sont ajustés aux deux extrémités suivant la pente et viennent s'assembler au moyen de boulons sur les goussets des plateaux de façade et du poteau central. Ils portent des trous d'assemblage pour les fermes.

Pour les fermes de pignon les entrails sont formés d'un seul fer à U et percés de trous pour recevoir les montants des fenêtres ou de remplissage des pignons.

Les arbalétriers sont à un seul fer à U et portent en dessus des cornières de 50 × 50 formant feuillure pour la brique.

La figure 8 représente un entrail du pignon, la figure 9 un entrail de ferme courante. Les arbalétriers du pignon et des fermes intermédiaires sont représentés figure 10 et 11.

Pour relier et entretoiser toutes les fermes entre elles dans le sens longitudinal, à la hauteur des trois planchers, trois cours de sablières formant bandeaux sur les façades, en fer à U de 140 assemblés sur les poteaux au moyen de plaques et goussets placés intérieurement et boulonnés sur les poteaux, les sablières sont percées dans la longueur de trous d'attache sur les ailes pour les montants des portes, fenêtres et châssis.

CONSTRUCTIONS EN FER

Fig. 8 et 9

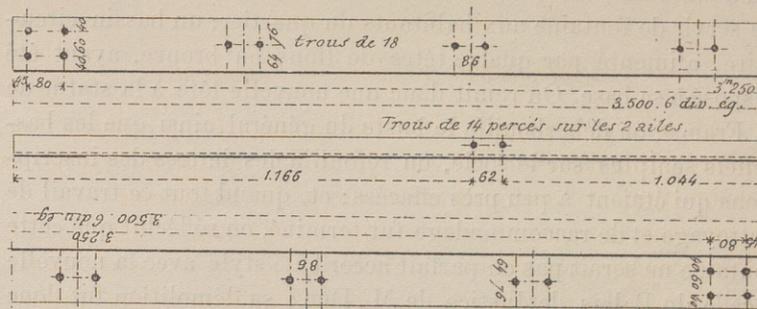


Fig. 10 et 11

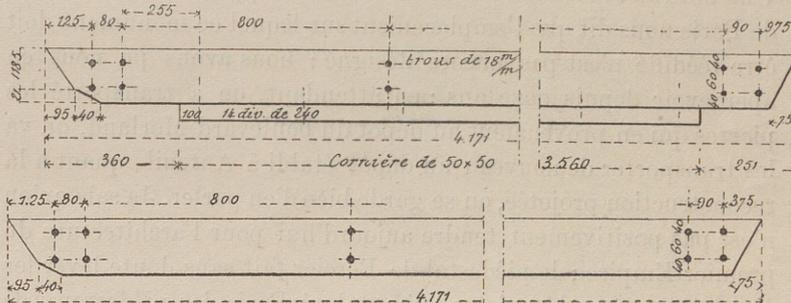
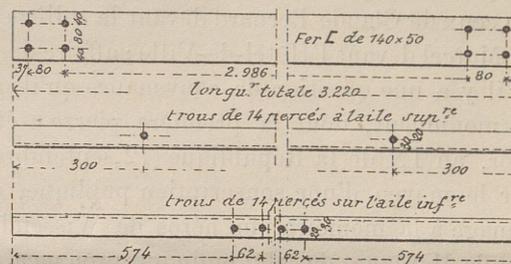


Fig. 12



Entre les poteaux milieux des fermes, des sablières semblables, doubles, noyées dans les planchers, sont assemblées de la même manière que les précédentes.

Nous reproduisons, fig. 12, la sablière de façade sous toiture.

Les deux premiers planchers, plancher haut du sous-sol et plancher haut du rez-de-chaussée, sont composés de solives en fer à I de 80 à larges ailes, ou de 100, ordinaires, assemblées avec équerres et boulons sur les entrails des fermes.

Le plancher haut du grenier, ou faux-plancher est composé de solives en bois de sapin de 110 × 55, assemblées également avec équerre et boulons sur les entrails.

Tels sont les détails principaux concernant l'ossature même de la maison. Il nous reste maintenant à étudier la couverture, l'escalier et les baies.

(A suivre.)

UN CONSTRUCTEUR.

NOTES CRITIQUES D'UN PARISIEN

NOTE VII

Le monument de Desaix.

Nous l'avons tous connu ce petit monument de la place Dauphine, il était encore debout, il y a quelques années, et les omnibus qui passaient sur le Pont-Neuf ne manquaient pas, à chaque voyage, de faire la boucle autour du piédestal dessiné par Percier et décoré par Fortin ; il est même resté, pendant longtemps, en assez piteux état ; la figure de *la France guerrière couronnant le buste de Desaix* avait notamment souffert, elle avait d'abord perdu son casque, puis la moitié de la tête. On se décida pourtant,

un jour, à faire des restaurations à ce monument qui remplissait un double but, celui d'honorer un de nos plus glorieux soldats et de servir de fontaine aux habitants du quartier, un bassin circulaire, alimenté par quatre têtes de lions en bronze, ayant été disposé à sa base. On remit donc une nouvelle tête à la statue de la France, on débarbouilla le buste du général ainsi que les bas-reliefs sculptés sur le socle, on refouilla les lettres des inscriptions qui étaient à peu près effacées; et, quand tout ce travail de nettoyage et de raccommodage fut terminé, on réfléchit que cette fontaine ne serait pas en parfait accord de style avec la nouvelle façade du Palais de Justice de M. Duc; sa démolition fut donc décidée et mise à exécution au commencement de l'année 1875. Une note de l'inventaire des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris nous dit que l'emplacement sur lequel ce monument doit être réédifié n'est pas encore désigné; nous avons pu nous en apercevoir depuis onze ans: en attendant, on a transporté les pierres qui en provenaient au dépôt du boulevard Morland, on va les transporter de nouveau au dépôt établi à Auteuil; quant à la reconstruction projetée, on se garde bien d'en parler. Je sais qu'on n'est pas positivement tendre aujourd'hui pour l'architecture du premier Empire; le piédestal de Percier fait sans doute lever les épaules aux grands artistes qui ont doté Paris des piédestaux de Voltaire au quai Malaquais et de Diderot au boulevard Saint-Germain, de ceux de Claude Bernard devant le collège de France et d'Étienne Marcel devant l'Hôtel-de-Ville; affaire de goût, soit! mais à côté, il y a une question de convenance qu'il ne faut pas oublier; ce monument, dont la première pierre a été posée le xxv fructidor, an IX de la République (12 septembre 1801), a été élevé par le moyen d'une souscription publique, en vue de rendre hommage à la mémoire du héros de Wissembourg, des Pyramides et de Marengo, de celui enfin qui prononça cette célèbre parole digne d'un Léonidas: « Allez dire au premier Consul que je meurs avec le regret de ne pas avoir assez fait pour la postérité ». — Aujourd'hui qu'on prodigue un peu trop à tort et à travers les « *gloria victis* », il serait bon de ne pas effacer les « *gloria victoribus* », surtout lorsque ces vainqueurs se nomment Desaix; après avoir protesté contre le déboulonnement de la colonne Vendôme et l'avoir reconstruite, il peut paraître étrange de détruire de parti pris la fontaine de la place Dauphine.

La destinée des monuments érigés à Paris en l'honneur de Desaix a été, d'ailleurs, bien étrange; celui de la place Dauphine n'était pas le seul, on en fit un autre pour la place des Victoires, et son histoire est assez curieuse et assez peu connue pour être rappelée ici. Primitivement, la place, construite suivant les plans de Jules Hardouin Mansart, fut décorée d'une statue pédestre de Louis XIV, œuvre du sculpteur Martin Desjardins connu aussi sous le nom de Martinus Van den Bogaert: une victoire ailée couronnait Louis le Grand dont le pied écrasait un monstre à trois têtes; quatre figures de captifs chargés de chaînes étaient attachées aux angles du piédestal. Peu de jours avant le 14 juillet 1790, époque de la fête de la Fédération, on enleva les quatre captifs qui furent d'abord remisés dans la cour du Louvre, et plus tard installés à demeure, de chaque côté de la façade de l'hôtel des Invalides, où ils sont encore; le 10 août 1792, la Révolution renversa la statue du roi. L'œuvre de Desjardins fut remplacée par une pyramide en planches recouverte de toile où furent inscrits les droits de l'homme; cette décoration était toute provisoire, et l'on ouvrit un concours, en 1795, en vue de construire, au même endroit, un monument à la fois triomphal et funéraire rappelant les noms des héros français morts pour la patrie; l'architecte Sobre obtint le prix, avec un projet qu'on peut voir gravé dans le tome V des annales du musée publiées par Landon: il se compose

de quatre éléphants portant un sarcophage surmonté d'un obélisque, où sont gravés divers attributs en forme d'hiéroglyphes indiquant les actions mémorables de nos guerriers. Cette conception ultra ingénieuse resta à l'état de projet; on songea aussi plus tard à substituer à la pyramide en planches un char triomphal, auquel on aurait attelé les fameux chevaux de Saint-Marc qui servirent au même emploi sur l'arc du Carrousel. Cependant lors de la mort de Desaix et de celle de Kléber, qui eurent lieu le même jour et presque à la même heure, l'une à Marengo, l'autre au Caire, le 25 prairial, an VIII (14 juin 1800), il fut question de glorifier la mémoire de ces deux victimes du patriotisme dans un même monument et de le mettre au centre de la place des Victoires. Bonaparte hésita, l'on ne sait pour quelle raison à associer dans un seul hommage les noms de ses deux généraux, et suggéra au sculpteur Dejoux l'idée de faire un modèle de la statue de Desaix, dans le simple appareil des héros de l'antiquité; ce modèle important, de dix-huit pieds de proportion, fut exposé au Salon de 1808. Debout, tenant un glaive de la main droite, indiquant de l'autre main les frontières où il avait combattu, Desaix était entièrement nu; sur le bras gauche, se drapait accessoirement un manteau emprunté à l'Apollon du Belvédère, et un baudrier complaisant et bien avisé venait masquer des détails importants, sur lesquels certain conservateur du Louvre se plaisait à faire pousser les feuilles de vigne. Une grosse tête de sphinx égyptien et divers fragments de l'art des Pharaons gisaient sur le socle, rappelant le rôle fameux joué par Desaix sur les bords du Nil. — Cette statue fut fondue en bronze, mais sans que l'artiste fût appelé à diriger cette opération délicate. Une très rare brochure de 16 pages, imprimée en août 1810 par Perronneau, fut publiée par le statuaire, elle a pour titre: *Lettres de M. Dejoux, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, sur la statue colossale du général Desaix*; l'auteur s'y plaint amèrement de n'avoir pas été consulté au sujet de la fonte et du mode à employer, disant qu'il voulait retoucher son œuvre auparavant, et déclarant qu'elle a été fondue, contre son gré, par un procédé defectueux; il se défend d'être pour rien dans l'invention du piédestal bizarre qui supporte la statue et du petit obélisque qui l'accompagne. — Malgré ces protestations, la statue en bronze de Desaix fut érigée sur la place des Victoires; mille critiques s'élevèrent alors au sujet du costume sommaire dans lequel on avait représenté un guerrier moderne; on songea un instant à en commander un nouveau modèle, puis elle fut enlevée de son piédestal, en 1815. Pendant les cent Jours, une statue colossale du *peuple français* fut projetée pour lui succéder; mais au second retour du roi Louis XVIII, il fut décidé qu'une statue équestre de Louis XIV, œuvre du baron Bosio, occuperait l'emplacement de l'ancienne statue sculptée par Martin Desjardins. Quant au héros déshabillé par Dejoux, il fit partie des bronzes employés pour la statue de Henri IV, actuellement sur le Pont-Neuf.

Ainsi donc, aucun des deux monuments consacrés à la mémoire de Desaix, dans Paris, n'est resté debout. Il est vrai que l'une des niches du pavillon de Rohan abrite l'image du soldat de Marengo, mais cela ne suffit pas, et, au nom des souscripteurs de 1801, au nom de nos grands-pères, Jehan de Lutèce demande qu'on se presse de reconstruire le monument de Percier et Fortin. — « Il est en bien mauvais état », va nous répondre l'administration compétente. — « Eh bien! lui répondrons-nous, placez-le aux Invalides, les captifs enchaînés de Martinus Van den Bogaert lui feront bon accueil! »

JEHAN DE LUTÈCE.

BANQUET DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS

— Le banquet annuel du syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France a eu lieu à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. de Lesseps.

A ses côtés avaient pris place : MM. Guillotin, président du Syndicat ; Berger, l'un des directeurs de l'Exposition de 1889 ; de Verninac, sénateur du Lot ; Pesson et Gastellier, députés, et les présidents de diverses chambres syndicales. Plus de deux cents entrepreneurs qui s'étaient rendus de tous les points de la France pour assister à l'assemblée générale tenue dans la journée, se trouvaient au banquet.

Au dessert, la série des toast a commencé. C'est d'abord M. de Lesseps qui porte la santé du président de la République.

M. Guillotin prononce un discours dans lequel il énumère les projets de travaux importants qui doivent être accomplis sous peu : le Métropolitain, l'Exposition de 1889, le Canal des deux mers, Paris port de mer. Il espère que M. Millaud en hâtera la réalisation. Il boit aux anciens ministres des travaux publics, au ministre actuel, aux présidents des chambres syndicales, à la presse et aux travailleurs de tout ordre et de tout rang. Ici se place un intermède qui a réjoui l'assistance ; M. Chatelin, secrétaire du syndicat, ingénieur-poète, lit une requête en vers « présentée par les femmes des membres du syndicat, qui demandent à assister au banquet annuel ». Il termine en buvant à la grâce et à la beauté. Puis, sous forme de discours, MM. de Lesseps et Berger tiennent une intéressante conversation au sujet des travaux qu'ils dirigent. Ils promettent tous deux, pour 1889, l'inauguration du canal de Panama et de la « grande Exposition universelle ».

Sur la proposition de M. Briault, qui a prononcé une chaleureuse allocution, une quête a été faite au profit des inondés du Midi. Elle a produit 302 fr.

CORRESPONDANCE

AVIS A NOS ABONNÉS

On nous écrit de province :

« Je vous envoie ci-inclus un reçu de 6 fr. 50 que j'ai payé au journal *La Construction*, pour que vous ayez l'obligeance de m'éclairer à ce sujet.

« J'ai payé, croyant avoir affaire à la *Construction moderne*, et ce n'est qu'en recevant votre mandat que je me suis aperçu de mon erreur ; je ne connais pas ce journal que je n'ai jamais reçu.

« Je vous serais obligé si vous pouviez me donner l'adresse de ce journal pour que je puisse réclamer. »

— En effet, les reçus dont nous reproduisons l'en-tête, ne contiennent aucune indication d'adresse, aucun nom d'imprimeur, ce qui est contraire à toutes les règles légales :

Fondée en 1871. — 15^{me} Année

LA CONSTRUCTION

Organe spécial des Ingénieurs, Architectes et Entrepreneurs de Travaux publics

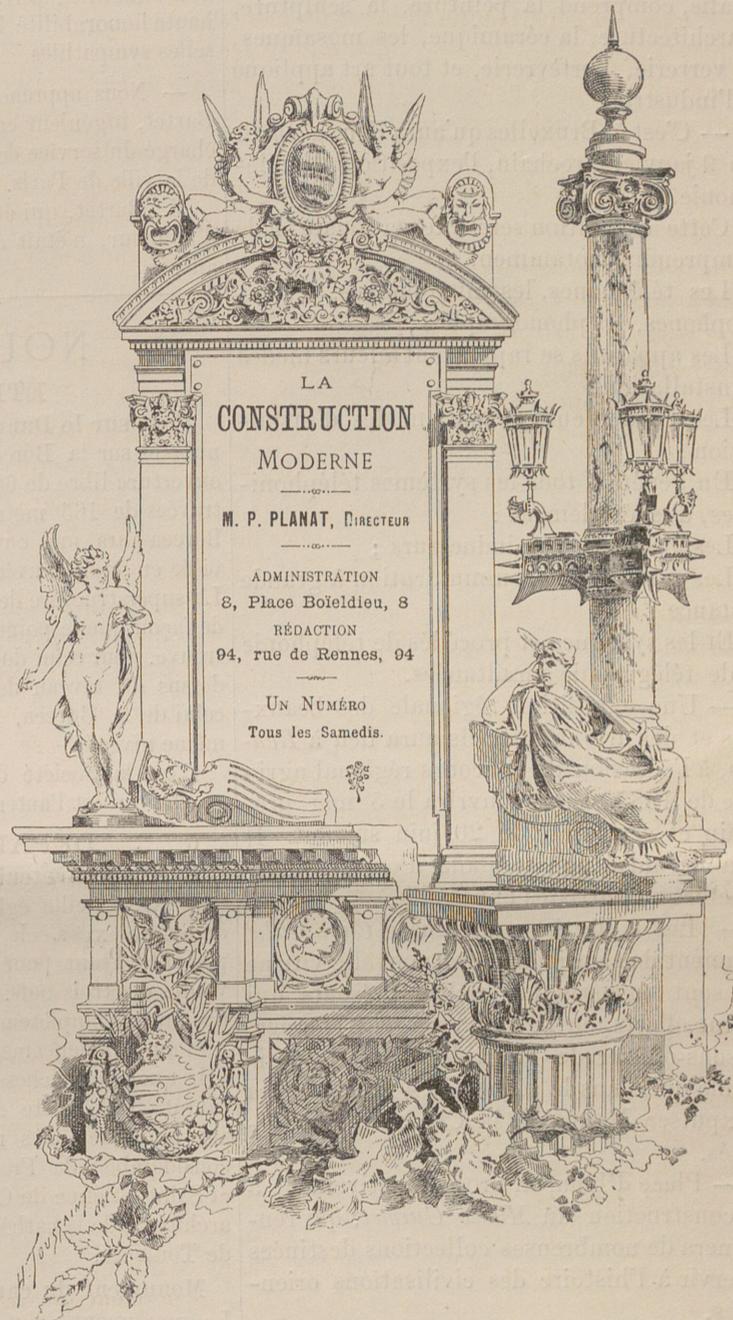
PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS

BUREAUX : à Paris et à Bruxelles.

Cette publication nous est absolument inconnue.

Craignant que l'on ne cherche à établir quelque confusion, par suite de la similitude de nom, nous prévenons nos abonnés que toutes les pièces qui sont adressées par le journal portent l'en-tête

ci-contre, et les prions de refuser tout reçu ou mandat qui ne porterait pas cette garantie. Nous voulons bien, pour le moment, ne pas rechercher les origines de cette prétendue confusion,



bien que le fait se soit produit à plusieurs reprises. S'il se renouvelait encore, nous prévenons toutefois les intéressés que nous saurions agir en conséquence.

MUSÉES, CONCOURS, EXPOSITIONS

— L'Académie des beaux-arts vient de fixer comme suit les concours des grands prix de Rome pour 1887 :

Peinture. — Le programme du premier essai aura lieu le 31 mars, et le jugement définitif sera rendu le samedi 30 juillet par l'Académie et les jurés adjoints.

Sculpture. — Le programme du premier essai aura lieu le jeudi 7 avril, et le jugement définitif sera rendu le vendredi 29 juillet.

Architecture. — Le programme du premier essai aura lieu le mardi 8 mars, et le jugement définitif sera rendu le lundi 1^{er} août.

Gravure en médailles. — Le concours d'essai aura lieu le 7 mars, et le jugement définitif sera rendu le 20 juillet.

— L'ouverture de l'exposition nationale des beaux-arts de *Venise* de 1887 a été fixée au 25 avril prochain.

Cette exposition, à laquelle peuvent prendre part les artistes étrangers résidant en Italie, comprend la peinture, la sculpture, l'architecture, la céramique, les mosaïques, la verrerie, l'orfèvrerie, et tout art appliqué à l'industrie.

— C'est à Bruxelles qu'aura lieu, à partir du 9 janvier prochain, l'exposition de téléphonie.

Cette exposition sera internationale. Elle comprendra notamment :

Les téléphones, les microphones, les radiophones, les phonographes ;

Les appareils se rapportant à leurs modes d'installation ;

Les conducteurs et leurs modes d'installation ;

En général, tous les systèmes téléphoniques, et spécialement :

Les systèmes anti-inducteurs ;

Les systèmes de communication à grande distance ;

Et les systèmes et procédés de téléphonie et de télégraphie simultanées.

— Une exposition régionale des beaux-arts et des arts industriels aura lieu à *Rennes*, à l'occasion du concours régional agricole de 1887. Elle s'ouvrira le 5 mai prochain et sera close le 20 juin suivant. Il sera organisé une tombola d'œuvres d'art achetées aux artistes exposants.

— Les collections du musée *Carnavalet* viennent de s'enrichir d'une nouvelle vitrine où sont exposés les riches présents qui furent offerts, en 1823, au sergent Mercier, le sous-officier de la garde nationale parisienne qui, dans la séance du 4 mars, refusa d'expulser Manuel de la Chambre des députés.

— Place d'Iéna, on procède activement à la construction du *Musée Guimet*, qui renfermera de nombreuses collections destinées à servir à l'histoire des civilisations orientales.

On sait que M. Guimet a fait don au ministère de l'instruction publique des antiquités et des curiosités qu'il est parvenu à rassembler au cours de ses longs voyages.

On attribue une réelle valeur scientifique à toutes les pièces chinoises, japonaises, hindoues, égyptiennes, grecques, gauloises, sans compter leur prix artistique.

D'après les renseignements fournis par M. Duchez, directeur des travaux, le musée Guimet pourra peut-être être inauguré le 1^{er} mai 1887.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Edouard Renaud. On doit à M. Renaud de très importants travaux parmi lesquels nous citerons : la construction de l'ancien théâtre de la Gaité, de grands hôtels à Paris, du château d'Arminvilliers, pour MM. Emile et Isaac Pereire, de l'hôtel de ville de Cambrai, etc.

Nommé en 1848 commissaire du palais de Saint-Cloud, il le sauva, par son énergie, de la dévastation et du pillage des insurgés.

Il était âgé de soixante-dix-sept ans et chevalier de la Légion d'honneur depuis 1858. Son affabilité, la franchise de son caractère, sa haute honorabilité lui avaient acquis d'universelles sympathies.

— Nous apprenons la mort de M. Gustave Bartet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service des promenades et plantations de la ville de Paris.

M. Bartet, qui était chevalier de la Légion d'honneur, n'était âgé que de quarante-quatre ans.

NOUVELLES ÉTRANGER

Pont sur le Danube. — Le pont sur le Danube et sur la Borcea est décidé. Il aura une ouverture libre de 660 mètres, divisée en quatre travées de 165 mètres chacune. Le pont sur la Borcea aura une ouverture libre de 405^m.50 divisée en trois travées de 165 mètres chacune. La superstructure de ces deux ponts sera élevée de façon que le point le plus bas du tablier se trouve, pour celui du Danube, à 30 mètres au-dessus du niveau des plus hautes eaux, et pour celui de la Borcea, à 11 mètres au-dessus du même niveau.

C'est la Société des constructions des Bâtiments qui est l'auteur du projet.

DÉPARTEMENTS

Eglise de Breteuil. — Depuis quelques semaines, la vieille église normande de Breteuil, datant du XI^e siècle, est l'objet de travaux importants ayant pour but le rétablissement des voûtes des trois nefs. Le déponillement préalable des murs, complètement badigeonnés et remaniés au commencement du siècle, a fait découvrir quelques richesses archéologiques. La restauration de cette ancienne église, construite sur le modèle des monuments beaucoup plus considérables de Fresnay-sur-Sarthe, la Trinité et Saint-Etienne de Caen, est confiée à M. Darcy, architecte de la cathédrale d'Evreux et du Musée de Toulouse.

Monument du cardinal de Bonnechose. — Le monument érigé à la mémoire du cardinal de Bonnechose, dans la cathédrale de Rouen, est entièrement terminé. En voici la description exacte, d'après les indications de l'auteur : Au piédestal oblong, conçu dans le style de la Renaissance, s'appuie une grande figure de femme, portant la croix sur la poitrine, qui personnifie la France chrétienne et qui offre au prélat la couronne de l'immortalité. Le cardinal est représenté à genoux, dans l'attitude de la prière, le visage tourné vers le maître-autel. Le piédestal, en marbre blanc, mesure quatre mètres de longueur sur deux mètres cinquante de hauteur : la figure agenouillée du cardinal, en marbre de Carrare, est de un mètre soixante de hauteur ; la figure de la France, plus rapprochée du spectateur, est exécutée sur de vastes proportions. Le mausolée occupe le fond de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

PARIS

Buste de L. Duc. — Un crédit de 6,000 fr. est ouvert pour l'exécution, par M. Chapu, du buste de Louis Duc.

Le buste de l'éminent architecte du Palais de Justice sera placé dans la salle des Pas-Perdus de la Cour d'assises.

L'Hôtel des Postes. — Une question de M. Leclerc à M. le directeur de l'enseignement sur l'agrandissement nécessaire et promis de la rue de la Jussienne amène la réponse que cet agrandissement est tout préparé et ne dépend plus que du vote du conseil. Mais elle amène aussi des plaintes de plusieurs conseillers municipaux, notamment de M. Lamouroux, sur les retards apportés à l'inauguration de l'Hôtel des Postes. Cette inauguration avait été successivement promise par le ministre pour le 4 juillet, pour le 14 juillet, pour le 4 septembre, et personne n'en entend plus parler. Il y a cependant des intérêts en souffrance, tout le quartier se plaint, et il est urgent de donner satisfaction aux désirs du public. M. le directeur des travaux explique que ces retards proviennent de la difficulté d'établir les monte-charges, et M. le préfet de la Seine assure que le ministre est aussi impatient que le conseil municipal de voir inaugurer l'Hôtel des Postes. Finalement, le conseil municipal charge son bureau de faire auprès de M. le ministre des postes et télégraphes les démarches nécessaires pour obtenir l'inauguration promise avant le 1^{er} février.

La Bourse du travail. — M. Mesureur propose au conseil, au sujet de cet immeuble, la délibération suivante :

Art. 1^{er}. — Est approuvé en principe, pour l'installation de la Bourse centrale du travail, et sous réserve du prix à débattre avec le propriétaire, l'emplacement sis 3, rue du Château-d'Eau, et 26, rue de Bondy.

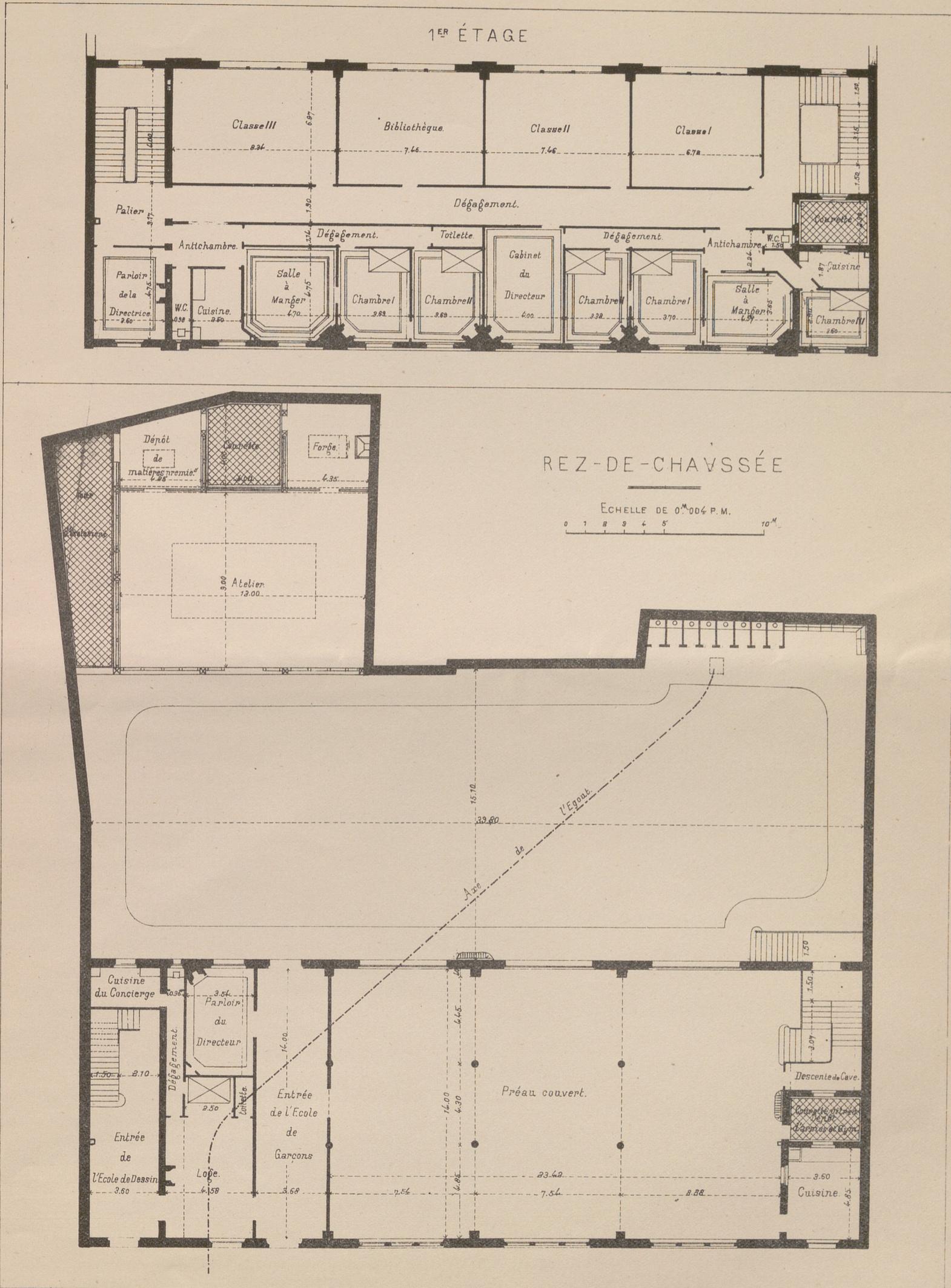
Art. 2. — L'administration est invitée à étudier et à soumettre au conseil dans le plus bref délai des propositions de prix ainsi qu'un avant-projet d'aménagement et d'ameublement dudit immeuble.

Cette proposition est adoptée.

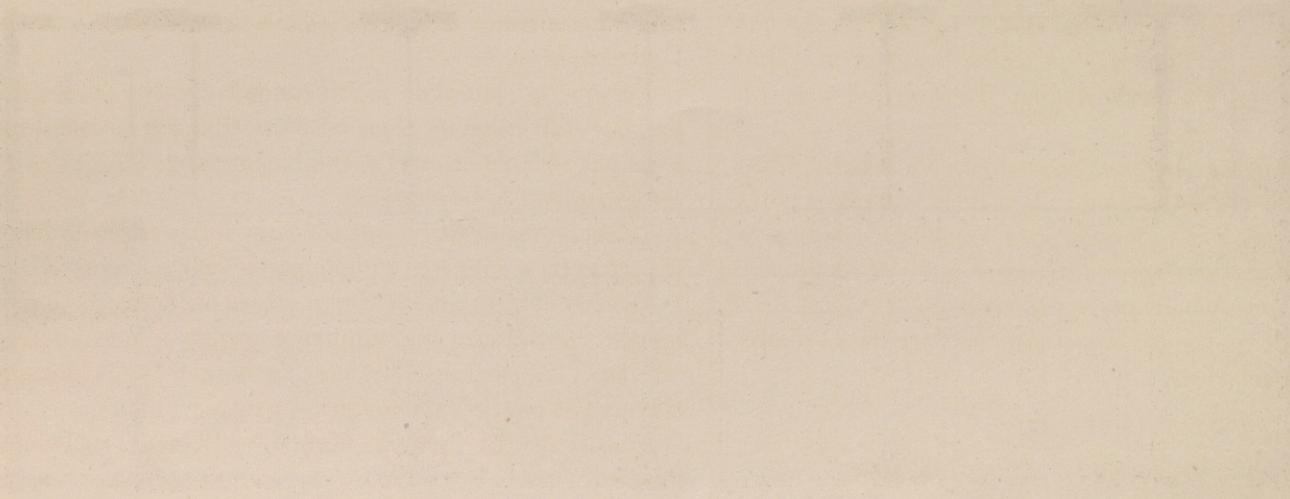
Les égouts et les eaux. — M. Davoust fait adopter les crédits relatifs au curage des égouts et à l'utilisation de leurs eaux. Diverses réductions sont admises sur les services de Gennevilliers. A cette occasion, M. Deligny se plaint que la « guerre à l'eau » continue de la part des propriétaires parisiens. Sur les voies pourvues de la double canalisation des eaux de source et de rivière, un quart des immeubles ne sont pas abonnés ; c'est bien pis pour les autres voies et surtout pour les voies non classées. Une bonne moitié de la population ne profite qu'imparfaitement des adductions d'eaux de source à Paris. M. Deligny demande donc, dans l'intérêt public, l'abonnement obligatoire, et sa proposition est renvoyée avec avis favorable à l'administration et à la 6^e commission.

Monument de Bobillot. — Les travaux pour l'érection du monument du sergent Bobillot devant être prochainement entrepris, les artistes sculpteurs et architectes qui désirent apporter leur concours sont priés de faire parvenir le plus tôt possible leurs projets et devis, dont le montant ne pourra excéder 19,000 francs, à l'adresse de MM. Anatole de la Forge, Eugène Farcy et E. George, président et vice-présidents du comité de souscription, 72, avenue de Villiers.

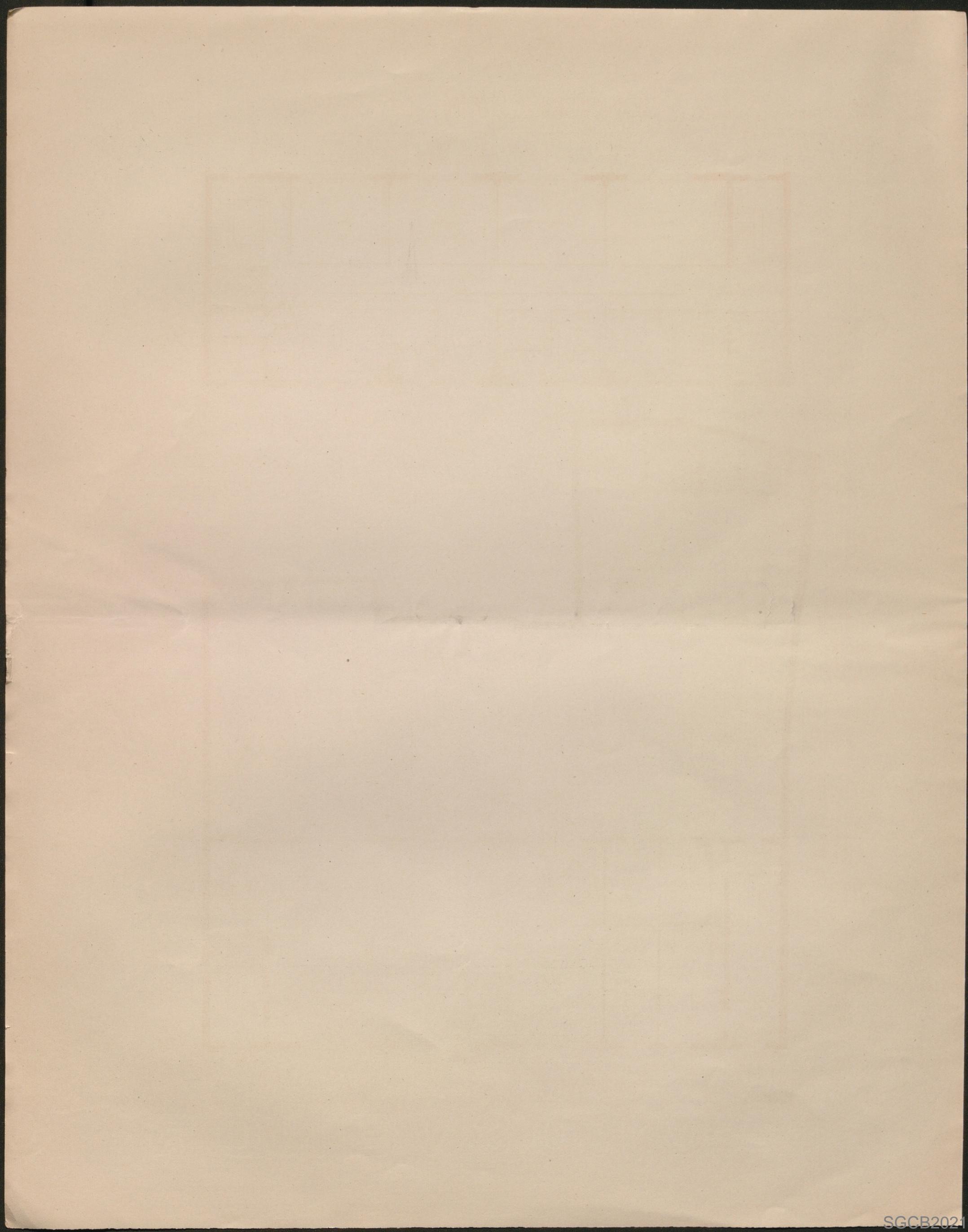
Le Gérant : P. PLANAT.



ÉCOLE COMMUNALE, Rue Madame, à PARIS ARCH: M. ERRARD.



1000



AGGLOMÉRÉS DE LIÈGE

Ou LIÈGE ARTIFICIEL, Breveté en France et à l'Étranger
De MM. SCRIVENER & GAY. Usine A. BIESSARD, près Rouen



Vermeil, Paris, Travail 1885
Argent, Rouen 1884

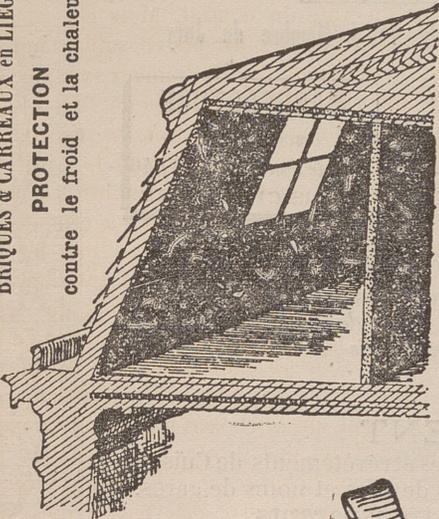


Bronze, Rouen 1884
Or, Société Industrielle Rouen 1886

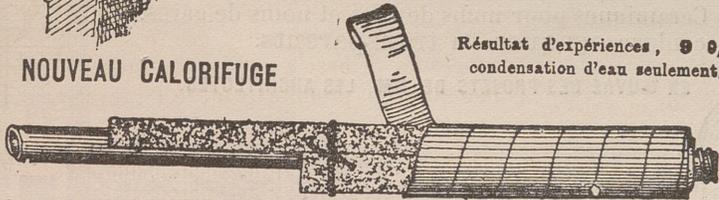


BRIQUES & CARREAUX en LIÈGE

PROTECTION
contre le froid et la chaleur



NOUVEAU CALORIFUGE



Résistance au son
Préservatif contre l'humidité

Protection contre la
chaleur et le froid
Construction des glacières

Le plus léger des maté-
riaux de construction
Usages les plus variés

Poudres de liège impal-
pables et de toute gros-
seur.

Revêtements p^r glacières
et brasserie

Isolant, légèreté
homogénéité, élasticité
incombustibilité

Résultat d'expériences, 9 0/0
condensation d'eau seulement.

Adr. les demandes à l'usine et à M. A. ROUSSEL 4 r. de Berne. Paris.

FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC
GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

A. SANGLIER

MÉDAILLES D'ARGENT
3, Rue de la Bourse, Paris
Envoi franco du catalogue.

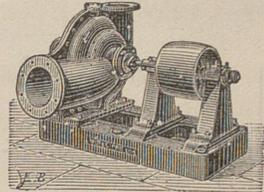
GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)

SCULPTEUR J^{AB} DE MEUBLES
Sièges et Tapisserie
MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE
210, RUE LAFAYETTE. 216

POMPES CENTRIFUGES

L. NEUT & C^{IE}

PARIS 66, rue Claude-Vellefaux | LILLE 69, rue de Wazemmes.

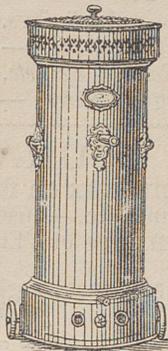


Manufactures en général - Travaux d'épuisement
irrigations, dessèchements - Submersion des vignes.
COMMISSION EXPORTATION - Envoi franco du Catalogue.

A. PEDRAZZETTI

ANCIENNE MAISON LECOQ. - FONDÉE EN 1824
16, boulevard du Temple, Paris

FUMISTERIE ET TOLERIE



ATELIERS
7 rue de Malte
PARIS

Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
Brulant pendant 15 heures, pouvant marcher
pendant tout l'hiver sans être rallumés.

MEILLEUR SYSTÈME connu jusqu'à ce jour
A OBTENU

22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS



SERRURERIE D'ART
SERRES Installations
COMPLÈTES
Vitrerie, Peinture, Chauffage

MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHES,
CHENILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS

GRILLAGES de toutes Sortes depuis... 0^f 28 le Mètre

Envoi franco de l'Album sur demande.
E. BEUZELIN & C^o, 17, r. de Châteaudun, Paris

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CONSTRUCTIONS SYSTEME TOLLET

Paris. 61, Rue Caumartin. Paris

La Société se met à la disposition de MM. les archi-
tectes, pour étudier l'adoption de son systèmes
essentiellement hygiénique aux projets qu'ils ont
à établir.

ÉTUDE de M^e Paul Ransons, avoué à Paris
rue Drouot, 7, (successeur de M^e
Emile Weill). Vente le 8 janvier 1887, au Palais
de Justice à Paris, en 26 lots de

Terrains propres à bâtir
situés à Paris, rue David d'Angers, rue du gé-
néral Brunet, rue de Muzaïa, rue Compans, rue
de Bellevue, boulevard Sérurier.

Total des mises à prix : 472,000 fr.
Valeur moyenne du mètre superficiel : 6 fr.
S'adresser à M^{es} Ransons, Tissier, Masse, Le-
houcq, avoués à Paris, et à M. Vidal, liquidateur
judiciaire, à Paris, rue Richelieu, 103.

ÉTRENNES 1887

PREMIÈRE ANNÉE

DE LA

CONSTRUCTION MODERNE

Se composant :

- 1° Un fort volume grand in-4° illustré, couverture papier de luxe, impression en deux couleurs, plus de 500 dessins dans le texte.
- 2° Un album grand format contenant 108 planches, dont plusieurs en chromo-héliographie.

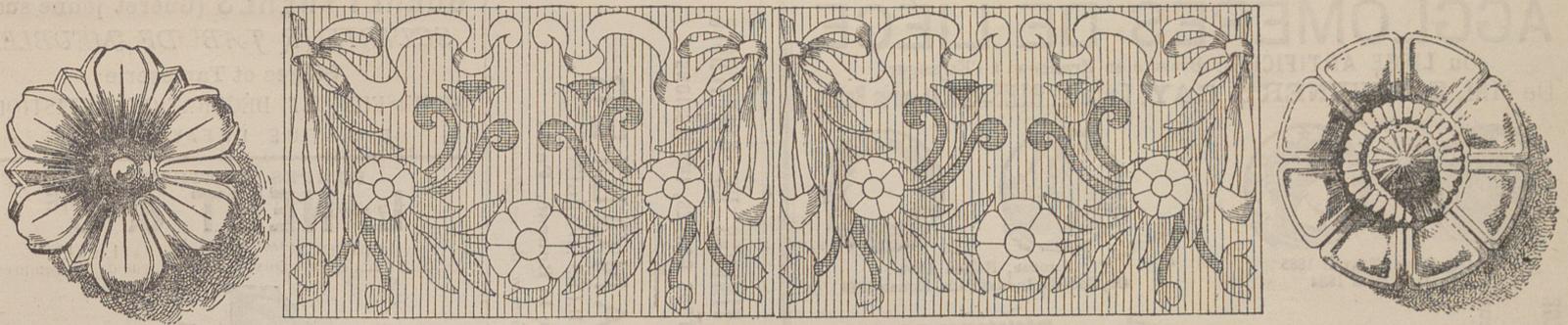
PRIX 40 Fr. ⁽¹⁾

LE VOLUME RELIÉ AINSI QUE L'ALBUM, EN TOILE PLEINE, 47 FR. ⁽²⁾

(1) Pour les départements 41 fr. 45, port compris.

(2) " " 48 fr. 45, " "

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE

PRINCIPALE
Rue Pierre-Levée, 4
PARIS

JULES LEBNITZ

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
Administration : rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE

SUCCURSALE
Rue de Fontarabie 32 à 40
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.
— Plafonds. — Frises. — Métopes. — Sofites. —
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons — Rosaces, etc., etc.
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

Statues. — Bas-reliefs, genre Luca della Robbia. —
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits
carreaux Lebnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; **Panneaux en faïence blanche** pour cheminées et revêtements de Cuisines
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM. LES ARCHITECTES.



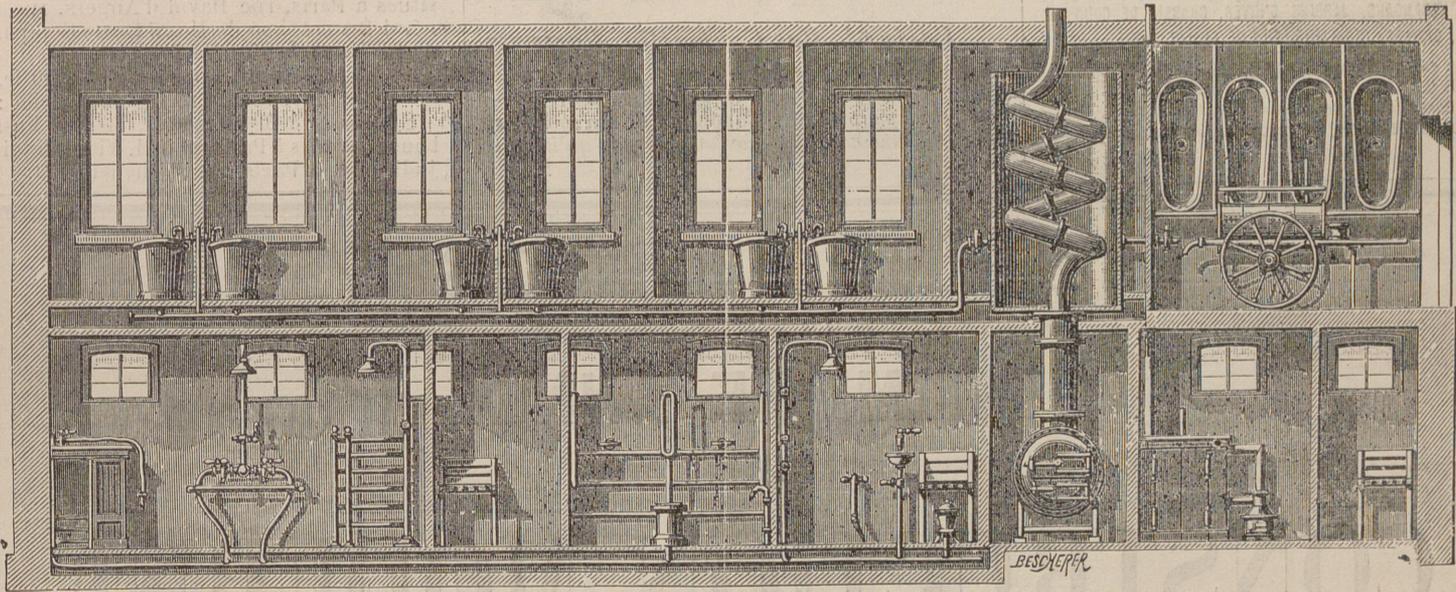
L. D'ANTHONY.

INGÉN^R CONST^R ENTREP^R DE FUMISTERIE

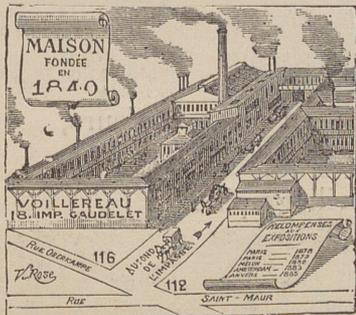
30, rue Berthollet. — Paris

BAINS PUBLICS. BAINS DE VAPEUR. HYDROTHÉRAPIE

APPAREILS DE CHAUFFAGE



INSTALLATIONS DE BUANDERIES ET LA VOIRS



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D

VITRAUX

ANCIENNE MAISON COFFETIER
CH. CHAMPIGNEULLE FILS DE PARIS & C^{IE}
96, rue Notre-Dame-des-Champs — Paris

VITRAUX